

Bourgeoisies - budget MCH2

		2022		2023		2024		2025									
		oui	non	oui	non	oui	non	oui	non								
1	Exigences liées aux délais et à la mise à disposition																
1.1	Le budget a-t-il été arrêté selon les dispositions légales des art. 7 LCo et 35 al. 1 OGFCo ?	119	86%	19	14%	124	90%	14	10%	129	93%	9	7%	125	91%	13	9%
1.1.1	Si ce n'est pas le cas, le conseil bourgeoisial a-t-il informé le département de la procédure qu'il entendait suivre ? (art. 35 al. 2 OGFCo)	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	2	100%
1.1.2	La convocation et l'ordre du jour figurent-ils dans la brochure ? (cf. directive du 28.04.2021 consultable sous https://www.vs.ch/web/saic/generalites-directives)	117	85%	21	15%	118	86%	20	14%	118	86%	20	14%	117	85%	21	15%
1.2	Le budget a-t-il été adopté par l'assemblée primaire ? (art. 7 et 17, al. 1, litt. b LCo)	109	79%	29	21%	101	73%	37	27%	104	75%	34	25%	113	82%	25	18%
1.3	Si le budget est refusé une première fois, est-ce que la seconde assemblée primaire s'est réunie dans le délai de 60 jours ? (art. 7, al. 2 LCo)	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
	<i>Le budget a-t-il été transmis ? (art. 15 al.3 LCo)</i>													0			
1.4	en deux exemplaires format papier ou en pdf par mail ?	138	100%	0	0%	138	100%	0	0%	136	99%	2	1%	138	100%	0	0%
1.5	au département (SAIC – Section des finances communales) ?	138	100%	0	0%	138	100%	0	0%	138	100%	0	0%	138	100%	0	0%
1.6	dans les 60 jours dès l'expiration du délai de dépôt ?	123	89%	15	11%	117	85%	21	15%	112	81%	26	19%	125	91%	13	9%
2	Exigences liées au contenu et à la structure																
2.1	Le budget a-t-il été établi pour le compte de résultats et le compte des investissements ? (art. 34, al.1 OGFCo)	134	97%	4	3%	135	98%	3	2%	126	91%	12	9%	129	93%	9	7%
2.2	Sa présentation est-elle identique à celle du compte annuel et sa structure celle préconisée par le MCH2 ? (art. 34 al. 2 OGFCo)	103	75%	35	25%	123	89%	15	11%	116	84%	22	16%	125	91%	13	9%
2.3	Le budget contient-il le message introductif (art. 36, al. 1, litt. a OGFCo) ou une attestation d'exception (art. 37 al. 3 OGFCo) ?	107	78%	31	22%	105	76%	33	24%	102	74%	36	26%	107	78%	31	22%
	<i>Le budget contient-il ?</i>													0			
2.4	Un aperçu du budget du compte de résultats selon la classification fonctionnelle ? (art. 36, al. 1, litt. d OGFCo)	98	71%	40	29%	99	72%	39	28%	125	91%	13	9%	103	75%	35	25%
2.5	Un aperçu du budget du compte de résultats selon la classification par nature ? (art. 36, al. 1, litt. e OGFCo)	94	68%	44	32%	96	70%	42	30%	102	74%	36	26%	97	70%	41	30%
2.6	Un aperçu du budget du compte des investissements selon la classification par nature ? (art. 30, al. 1, litt. g OGFCo)	105	76%	33	24%	96	70%	42	30%	105	76%	33	24%	104	75%	34	25%
2.7	Le budget du compte de résultats et du compte des investissements détaillés ? (art. 30, al. 1, litt. h OGFCo)	128	93%	10	7%	131	95%	7	5%	115	83%	23	17%	123	89%	15	11%
2.8	Les amortissements comptables dans le détail du compte de résultats ? (art. 53 al. 1, litt. c OGFCo)	133	96%	5	4%	134	97%	4	3%	124	90%	14	10%	133	96%	5	4%
2.9	Est-ce que les données comparatives du budget de l'année N-1 et celles du dernier compte annuel figurent dans le budget ? (art. 38 OGFCo)	121	88%	17	12%	127	92%	11	8%	131	95%	7	5%	129	93%	9	7%

▲ Bourgeoisies - budget MCH2

		2022		2023		2024		2025									
		oui	non	oui	non	oui	non	oui	non								
3	Exigences en matière financière, équilibre budgétaire, planification financière, amortissements, financements spéciaux, transparence financière																
3.1	<i>Le budget arrêté respecte-t-il l'équilibre des finances ? Est-ce que les fonds propres couvrent l'excédent de charges (y.c. les amortissements ? (art 80, al. 1, LCo et 7 OGFCo).</i>	137	99%	1	1%	138	100%	0	0%	138	100%	0	0%	138	100%	0	0%
3.1.1	Si non à 3.1, la bourgeoisie a-t-elle déjà élaboré un plan financier assorti de mesures d'assainissement ? (art. 81, LCo et 33, al. 1 et 2 OGFCo)	0	0%	1	100%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
3.1.2	Si oui, est-ce que le plan financier assorti de mesures d'assainissement est joint au budget ? (art. 81, LCo, art. 33, al. 3 OGFCo)	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
3.2	Est-ce que l'al. 1, litt c de l'art 17 LCo, compétences inaliénables " de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire, dans le comptes des investissements, dont le montant est supérieur à 5 % des recettes brutes du dernier exercice, mais au moins 10'000 francs; ..." est respecté ?	113	82%	25	18%	111	80%	27	20%	104	75%	34	25%	105	76%	33	24%
3.3	Est-ce que le conseil bourgeoisial a établi une planification financière actualisée d'une durée de 4 ans au minimum et l'a portée à la connaissance de l'assemblée primaire ? (art. 79, al. 1 LCo et 30 OGFCo) ou une attestation d'exception (art. 32 OGFCo)	82	59%	56	41%	82	59%	56	41%	83	60%	55	40%	91	66%	47	34%